



PLACEMENTS Investir dans le non-coté, dans des entreprises ou dans de la pierre, évite que les performances soient liées aux évolutions erratiques des marchés immobiliers. Malgré des rendements prometteurs, ce placement à moyen terme ne garantit pas le capital.

Ce que cachent les super-rendements des actifs non cotés

Depuis quelques années, le non-coté est devenu la classe d'actif qui monte. Elle commence à faire partie de la panoplie des placements proposée aux épargnants en quête de diversification et de performances. A travers ces fonds, il s'agit d'acheter un panier de sociétés non cotées dans lesquelles on détient des titres financiers (actions, obligations). Selon la stratégie de gestion définie, chaque véhicule se constitue un portefeuille investi dans des sociétés aux profils ciblés. Certains sont axés sur les PME et les PMI, d'autres privilégient les jeunes pousses (start-up) censées devenir, un jour, grandes et profitables.

« Selon la maturité des sociétés, il existe des investissements dans le capital-risque, dans le capital développement ou dans le capital transmission. Chacune de ces phases présente des caractéristiques de rendement-risque différentes », détaille Michaël Sfez, président de Kermony Capital. Souvent, il existe un prisme sectoriel (santé, rupture technologique).

➤ RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Jusqu'alors terrain de jeu des investisseurs institutionnels et d'investisseurs particuliers avertis dotés de moyens importants, le private equity se démocratise. Mismars, le gérant d'actifs Fidelity International a décidé de développer son offre en non-coté en prenant notamment une participation dans une fintech allemande. Autre nouveauté : le lancement en

octobre 2020 du fonds « Bpifrance Entreprises 1 » à l'initiative de bpi-france et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Ce fonds de fonds propose aux épargnants d'investir dans l'économie réelle en détenant un portefeuille de près de 1.500 entreprises (PME, PMI, start-up). Dans la foulée, l'État a créé le label « Relance » permettant de distinguer les fonds (cotés et non cotés) qui participent au financement des PME françaises, contribuant ainsi à relancer l'économie.

➤ 11 % PAR AN EN MOYENNE

Solution d'épargne dans l'air du temps, le non coté est présenté comme une alternative aux placements de taux anémiés et à ceux exposés à volatilité de la Bourse. « Si l'on regarde dans le rétroviseur, ces vingt dernières années, le private equity a réalisé une performance dopée, soit de 11 % par an en moyenne contre 6 % pour les actions », indique Michaël Sfez. S'il n'y a pas de limite aux gains, il en est de même pour les pertes. Les objectifs de rendements annoncés à la souscription ne sont jamais assurés.

« Ces arguments marketing peuvent être un miroir aux alouettes. Les prescripteurs mettent parfois en avant des résultats à venir à deux chiffres, mais ce placement est bel et bien risqué. Deux fois sur dix cela se passe mal. Tout comme les performances, le capital n'est pas garanti. On peut perdre tout ou partie de sa mise », rappelle Olivier Grenon-Andrieu, président d'Equance. Le

risque tient au développement des sociétés sélectionnées. Pour diverses raisons, elles peuvent ne pas prendre leur essor ou pâtir d'une mauvaise conjoncture économique. Inversement, il est possible de tomber sur une licorne, soit une jeune société qui se valorisera de façon exponentielle et ira jusqu'à l'introduction en Bourse. « Ces fonds ont l'avantage de jouer la carte de la diversification, ce qui permet de maîtriser une partie du risque réparti sur plusieurs sociétés », indique Benjamin Spivac, ingénieur patrimonial chez Amplegest.

➤ ABSENCE DE LIQUIDITÉ

L'écueil majeur tient en l'absence de liquidité. L'argent est directe-

ment injecté dans le capital des sociétés, afin de financer leur développement. Il ne sera reversé à l'investisseur qu'après la cession de l'entreprise ou son introduction en Bourse, par exemple.

« Il faut consentir à une immobilisation des fonds pendant au moins sept ans et jusqu'à quatorze ans au maximum en fonction des fonds sélectionnés », précise Benjamin Spivac. Dans le contexte actuel de crise sanitaire qui se prolonge, un gérant va devoir sélectionner des entreprises qui n'ont pas (ou peu) été ébranlées par la crise ou celles susceptibles de bénéficier du rebond économique attendu.

— Laurence Boccara



« Le capital
n'est pas
garanti. On peut
perdre tout ou
partie de sa mise. »

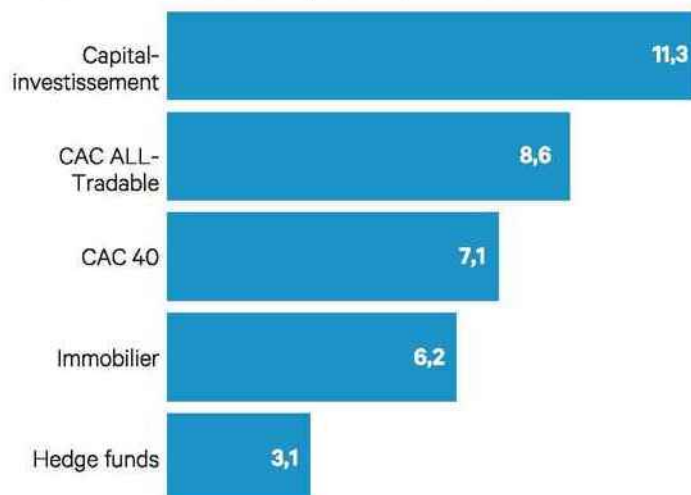
OLIVIER GRENON-ANDRIEU
Président d'Equance





La surperformance du capital-investissement

Performances annuelles sur la période 2010-2019, en %



• LES ÉCHOS • / SOURCE : EY / PHOTO : KONSTANTIN2017/SHUTTERSTOCK